Consultez ce mail dans votre navigateur

iteipmai

# Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

## *Avril 2023*

## Sommaire

**Approbation des substances actives, de base et à faible risque**
Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

**Evaluation de risque**
Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

**Limites maximales de résidus**
Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

**Règlementations diverses**

**Sécurité applicateur**

**Divers**

## Approbation des substances actives, de base et à faible risque

### Approbation des substances actives

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Non-approbation des substances actives

**oxamyl** (CAS 23135-22-0)
L'approbation de la substance active oxamyl n'est pas renouvelée.
- **Retrait des autorisations des produits phytopharmaceutiques** contenant cette substance active dans les Etats membres **au plus tard le 30 juin 2023.**
- **Expiration au plus tard le 30 septembre 2024 de tout délai de grâce** accordé par les Etats membres.
Les cultures concernées par ce futur **retrait d'AMM du nématicide VYDATE 10G** (N°AMM: 2090075 - CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE) sont les racines d'Angélique, de Gentiane jaune, de Livèche, de Pissenlit et le Raifort.
>> Lien

### Approbation des substances de base

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Non-approbation des substances de base

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Approbation des substances à faible risque

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Non-approbation des substances à faible risque

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Modifications des conditions d'approbation

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Prolongation de la période d'approbation

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

*Retourner au sommaire*

## Evaluations de risque des substances actives

### Evaluations de risque des substances actives

**metiram** (CAS 9006-42-2)
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active metiram.
>> Lien

### Evaluations de risque des substances de base

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Evaluations de risque des substances à faible risque

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

*Retourner au sommaire*

## Limites maximales de résidus

### Evaluations des LMR existantes

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Modifications des LMR

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Propositions de modifications des LMR

**fipronil**(CAS 120068-37-3) - article 6
Une demande de fixation de LMR (tolérance à l'import) a été portée sur pomme de terre, canne à sucre et produits d'origine animale.
>> Lien

**imazalil** (CAS 35554-44-0) - article 6
Une demande de fixation de LMR a été portée sur courgette, concombre et cornichon.
>> Lien

**pyridaben** (CAS 96489-71-3) - article 6
Une demande de fixation de LMR a été portée sur pommier.
>> Lien

*Retourner au sommaire*

## Règlementations diverses

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

*Retourner au sommaire*

## Sécurité applicateur

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

*Retourner au sommaire*

## Divers

**• ANSES: Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants.**
>> Mai 2023

**• ANSES: Retrait d'autorisations de mise sur le marché et retrait de certains usages des produits à base de S-métolachlore.**
*L'Anses a procédé au retrait de 4 autorisations de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques à base de S-métolachlore, et pour 5 autres autorisations de mise sur le marché et 4 permis de commerce parallèle de produits phytopharmaceutiques, au retrait de certains usages. Cette décision résulte de la saisine ministérielle du 17 mai 2021 relative à la demande de réexamen des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant du S-métolachlore, de l'avis de l'Anses du 20 janvier 2023 relatif à la saisine susvisée, ainsi que des conclusions de l'EFSA relatives à l'évaluation des risques liés aux pesticides contenant la substance S-métolachlore.*
***Les produits concernés par un retrait d'autorisation de mise sur le marché sont :** CAMIX, DEFLEXO S, DUAL GOLD SAFENEUR, S-METOLASTAR SAFENEUR.*
***Les produits concernés par un retrait de certains usages sont :** AMPLITEC ; BASAR ; DELUGE 960 EC ; MERCANTOR GOLD et S-METOLASTAR.*
***Les permis de commerce parallèle concernés par un retrait de certains usages sont :** : CAZOMERCANTO, MELANO GOLD, ORCAN et S-METOP.*

***La date de retrait d'AMM et des usages est fixée au 20/04/2023.***
***La fin de vente et de distribution est fixée au 20/10/2023.***
***La fin d'utilisation des stocks de produits est fixée au 20/10/2024.***

*E-phy Actualités du 20/04/2023.*
>> Lien

**• Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.**
Version du 08/04/2023.
>> Lien

**• MASA: : Inscription au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire des moyens permettant de diminuer la dérive de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques.**
*La présente note actualise la liste des matériels d'application de produits phytopharmaceutiques équipés d'une technique réductrice de dérive de pulvérisation. Leur utilisation est nécessaire pour diminuer la largeur des zones non traitées à proximité des milieux aquatiques ainsi que certaines distances de sécurité à proximité des zones accueillant des personnes. De nouveaux équipements sont inscrits pour les filières viticulture, arboriculture, cultures basses et pour le désherbage des zones ferroviaires.*
Note de service du25/04/23.
>> Lien

**• PHYTEIS: Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles, le point sur les deux propositions de Phyteis.**
*Intégré au groupe de travail « Transition et adaptation face au changement climatique », Phyteis a déposé le 20 avril dernier deux contributions pour accélérer l'innovation et éviter les impasses techniques.*
Article du 24/04/23.
>> Lien

**• Lobbying sur les pesticides : mise en demeure de Phyteis par le Sénat.**
*Le 3 mai 2023, le Président du Sénat a mis en demeure un représentant d'intérêts, Phyteis, pour avoir manqué à son devoir de probité. C'est la première fois que cette procédure est mise en œuvre au Parlement depuis sa création par la loi « Sapin II » du 9 décembre 2016.*
03/05/23.
>> Lien

**• IBMA: *"We need biological control for the agriculture transition"***
*Les données présentées à la Commission européenne en mars 2023 font état de l'abondance de produits de biocontrôle dans le processus d'homologation en cours, d'une croissance record dans le secteur du biocontrôle et d'une demande croissante de la part des agriculteurs. Ce rapport révèle que les produits de biocontrôle à soumettre d'ici 2028 couvriraient 28 millions d'hectares, dont 23 millions de cultures arables. Le pipeline couvrirait environ 20 % de toutes les terres agricoles européennes, avec un potentiel supplémentaire de 10 % via l'utilisation de macroorganismes.*
03/05/23.
>> Lien vers le communiqué de presse
>> Lien vers le rapport

*Retourner au sommaire*

***Veille réglementaire* est une lettre publiée par iteipmai.**

**iteipmai**
**3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou**
**www.iteipmai.fr**

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail